

ministre peut difficilement refuser cette subvention. Mais je le prie d'indiquer son désir formel de voir cesser l'état de choses dont je me plains, et auquel il serait facile de mettre fin. Il suffit de charger quelqu'un de nous représenter auprès des entrepreneurs. L'entreprise dont il s'agit comporte une dépense de près d'un million et les travaux se font en régie intéressée. Il est monstrueux—j'emploie de nouveau ce mot, qui fait parfois sourire le ministre—qu'un pauvre misérable ne puisse s'embaucher faute d'une lettre du directeur du comité libéral adressée au bureau de placement.

Le premier ministre a exposé son attitude clairement l'autre jour, et le ministre l'a fait également aujourd'hui. Mais cela ne suffit pas. J'insiste pour que le ministre prenne les mesures qu'il s'impose, et il le peut s'il le veut. Il sait comment mettre fin à ces procédés, s'il le veut. Nous qui faisons au moins la moitié des frais de l'entreprise, nous n'allons pas tolérer que quelqu'un mette à l'embauchage des conditions du genre de celles que j'ai signalées, conditions qui n'assurent pas toujours un emploi à celui qui s'y conforme. Je prie le ministre de nous assurer qu'il va mettre fin à cet état de choses. Je le répète, le premier ministre s'y est clairement engagé, l'autre soir, au nom du Gouvernement. Il s'agissait d'un cas particulier, mais sa déclaration envisageait beaucoup plus que ce cas-là.

Les circonstances dans lesquelles nous vivons ont bien changé quand on voit un ministre écrire exclusivement à certaines gens qu'il choisit des lettres disant que ses services se proposent d'acheter tant d'oignons, tant de produits de conserve, et ainsi de suite. De tels agissements vont entraîner des désordres. Quels sont ceux qui payent les plus lourds impôts? Non pas seulement les libéraux. J'acquitte des impôts considérables, mais on me dit que mes impôts ne peuvent servir à rétribuer un ouvrier qui demande du travail mais ne peut l'obtenir parce qu'il est mon partisan. On m'informe de plus qu'un homme qui n'a habité Calgary que quelques mois et qui s'est présenté contre moi aux élections décide qui sera embauché. Il ne recommande que des libéraux. Mes impôts font les frais des travaux, mais mes amis ne peuvent y être employés. Cette attitude, qui pourrait être excusable jusqu'à un certain point en période de prospérité normale, pose les fondements de l'anarchie. Marquez-le bien.

L'hon. M. ROGERS: Mon très honorable ami ne prétend sûrement pas que ces procédés ne remontent qu'à deux ou trois ans?

[Le très hon. M. Bennett.]

Le très hon. M. BENNETT: Non

L'hon. M. ROGERS: Il devrait le préciser.

Le très hon. M. BENNETT: J'ai précisé qu'il ne s'est jamais fait rien de tel dans notre gestion des travaux de chômage, à ma connaissance.

L'hoi. M. ROGERS: Je crois que mon très honorable ami se trompe.

Le très hon. M. BENNETT: En tout cas, rien de tel ne s'est fait dans ma circonscription. On mettait les noms dans un chapeau et le maire de la ville les en retirait.

M. MUTCH: Comment les mettait-on dans le chapeau?

Le très hon. M. BENNETT: On prenait les noms de tous les chômeurs au fur et à mesure qu'ils se présentaient. Pour s'en assurer, il suffira d'écrire au secrétaire de la municipalité de Calgary. Je parle en connaissance de cause.

L'hon. M. ROGERS: Ce n'est pas vrai de Kingston non plus. Absolument non.

Le très hon. M. BENNETT: Peut-être, mais les conditions se sont tellement intensifiées. Je me demande parfois si nos amis se rendent compte que nous vivons sur le bord d'un volcan en notre pays. Je ne prendrai pas le temps de signaler tout ce qui se passe de l'île de Vancouver au Cap-Breton. Le plus grave incident est celui du bureau de poste de Vancouver, que l'honorable député a réappelé de nouveau cet après-midi. Il n'existe évidemment aucun endroit où l'on peut envoyer ces chômeurs pour les mettre à l'ouvrage. Rien ne sert de me lancer dans des discussions acrimonieuses avec le ministre. Je peux lui citer les noms et adresses de ceux qui ont demandé du travail, ainsi que la date où ils ont fait leur demande, et à qui on a dit qu'ils ne pourraient être embauchés à moins de présenter une recommandation de la part du directeur du comité en question. L'homme en question est un ancien combattant. Il va être expulsé de son logement, parce qu'il ne peut pas payer son loyer, et il ne peut pas payer son loyer faute de travail, et il ne peut trouver de l'emploi parce qu'il n'a pas voté pour le présent gouvernement. Je dois dire que le président de l'association lui a remis une lettre, mais quand l'entrepreneur l'a reçue, il s'est mis à rire. Que l'entrepreneur eût reçu ou non une communication téléphonique, il a dit: Vous n'êtes pas des nôtres. C'était le sens de ses paroles.

L'hon. M. ROGERS: L'entrepreneur a dit ça?

Le très hon. M. BENNETT: Disons, le contremaître.